

## Accompagnements des élèves en situation de handicap par des partenaires extérieurs

### Accompagnement psycho-éducatifs et supervision :

- Elèves relevant de TSA
- Accompagnement par un(e) accompagnant(e) psycho-éducatif (APE) relevant d'une association signataire d'une convention avec le rectorat. Supervision par un(e) psychologue de l'association obligatoire (1 fois/période)
- Possibilité de supervision de l'AESH par un(e) psychologue d'une association signataire de la convention avec le rectorat à la demande des parents et avec accord du PE et de l'AESH

→ **Signature d'un avenant à la convention**

### Intervention de professionnels d'un service de soin (SESSAD, CAMPS, ...)

- Tout élève relevant d'une notification d'orientation SESSAD
- Intervention au sein de l'école et prioritairement hors de la classe sauf besoins particuliers

→ **Signature d'une convention**

### Intervention de professionnels de soin exerçant en secteur libéral

- Tout élève relevant d'un PPS pour lequel la CDAPH a notifié des soins prioritairement sur le temps scolaire
- Intervention au sein de l'école et **obligatoirement** hors de la classe

→ **Signature d'une convention**

 **Les éducateurs spécialisés exerçant en libéral ne relèvent pas du secteur du soin et ne peuvent intervenir auprès d'un élève.**

## Documents nécessaires à l'intervention des partenaires extérieurs

### Accompagnements psycho-éducatifs (APE) :

- Avenant relatif à l'APE
- Assurance en responsabilité civile du professionnel
- 

### Supervision de l'Accompagnant psycho-éducatif (APE) :

- Avenant relatif à la supervision
- Diplôme de psychologue ou d'éducateur spécialisé
- Assurance en responsabilité civile du professionnel

### Supervision de l'AESH :

- Demande signée des parents
- Accord de l'enseignant
- Accord de l'AESH
- Avenant relatif à la supervision
- Diplôme de psychologue ou d'éducateur spécialisé
- Assurance en responsabilité civile du professionnel

### Intervention de professionnels d'un service de soin (SESSAD, CAMPS, ...)

- Convention d'intervention du service de soin

### Intervention de professionnels de soin exerçant en secteur libéral

- Courrier motivé des parents
- Convention d'intervention (indication de l'horaire et du lieu d'intervention)
- Assurance en responsabilité civile du professionnel